



# CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 8 décembre 2021

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 6 décembre 2021

Présidence : Massimo Gili

### Préavis n° 07-2021 – Budget de fonctionnement 2022

Le Conseil communal a décidé :

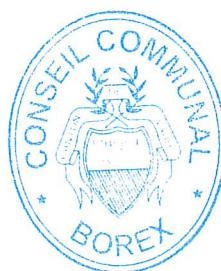
1. d'approuver le préavis n° 07-2021 – Budget de fonctionnement 2022 ;

### Préavis n° 08-2021 – Fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver le préavis n° 08-2021 – Fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 ;
2. de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à CHF 14'500'000 quotité brute ;

Le Président  
Massimo Gili



La Secrétaire  
Isabelle Guignet

### **Avis affiché au pilier public du 9 décembre au 20 décembre 2021**

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1is et 1ter par analogie) »